

Dès le 1^{er} janvier 2023



Tous les emballages et les papiers vont dans le bac de tri



Consignes de tri

Emballages en carton, briques alimentaires et tous les papiers



Emballages en métal même les petits



Bouteilles, flacons en plastique



LES P'TITS NOUVEAUX QUI VONT DÉSORMAIS DANS LE BAC DE TRI



Pots de yaourt, crème, tubes



Films, sachets



Barquettes, boîtes, blisters



 Pas de sacs fermés, d'objets en plastique, d'articles d'hygiène, de déchets imbriqués...



Les astuces de tri :

- Les emballages sont à mettre en vrac
- Inutile de les laver, il suffit de les vider
- Pour gagner de la place, aplatissez-les
- Séparez-les pour qu'ils soient triés



CITEO



Téléchargez l'appli : Guide du tri



03 88 54 84 00



www.smictom-nord67.com



@SMICTOMNordAlsace



AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET